

Liberté • Egalité • Fraternité

La Lettre du Préfet



Edito

L'année 2017 s'achève. Elle aura été marquée par d'importantes échéances démocratiques nationales et territoriales. C'est l'occasion de saluer le travail accompli au service de l'archipel par les élus sortants et de souhaiter pleine réussite dans leur mandat à nos nouveaux élus. Et aussi de féliciter les citoyennes et les citoyens de Saint-Pierre et de Miquelon qui, une nouvelle fois, ont placé l'archipel parmi les champions de France du civisme.

2017 aura également été une année importante pour l'avenir économique du territoire. On peut notamment se réjouir de l'ouverture d'un atelier de traitement du concombre de mer à Saint-Pierre, de l'engagement d'un important groupe halieutique dans le Pôle Pêche de Miquelon, du lancement de l'opération de modernisation du quai en eaux profondes pour mieux accueillir les croisiéristes ou de l'achèvement du nouvel abattoir municipal de Miquelon.

Au-delà de ces réalisations, les Assises des Outre-mer, lancées en octobre par la ministre Annick Girardin sont l'occasion de débattre et de définir ensemble les projets d'avenir pour l'Archipel. Je souhaite que 2018 soit une excellente année pour la réalisation de nos projets collectifs et qu'elle soit aussi une très heureuse année pour chacune et chacun d'entre vous !

Saint-Pierre
et
Miquelon



Coopération régionale



La 19e commission mixte franco-canadienne s'est réunie à St-Jean de Terre-Neuve et Labrador (Canada) du 19 au 21 novembre 2017.

Cette commission a été l'occasion de présenter les bilans des actions de coopération menées cette année : les missions de scientifiques canadiens à SPM dans le cadre de la lutte contre les parasites des forêts ou des espèces marines envahissantes, le partage de bonnes pratiques entre agriculteurs miquelonnais et canadiens, la consolidation des échanges scolaires et des périodes de formation en milieu professionnel pour les lycéens, mais également les événements comme Ternua ou les actions de coopération en matière de santé et de sécurité.

Par ailleurs, l'objectif fixé pour les prochaines années est d'impliquer davantage les citoyens dans la coopération régionale avec l'élargissement des groupes de travail.

A l'issue de cette rencontre, le préfet a rencontré M. Dwight Ball, Premier ministre de Terre-Neuve et Labrador, qui a rappelé les liens historiques entre Terre-Neuve et l'archipel, et la coopération positive qui existe en matière de sécurité et de santé.



L'abattoir



Les travaux d'installation de l'abattoir municipal de Miquelon arrivent à leur fin.

Le nouvel abattoir pourra répondre à l'ensemble des besoins des usagers et conforter la filière d'élevage de Miquelon.

Cet outil de travail, constitué de modulaires équipés aux normes de l'Union européenne permettra de fournir le marché local de manière sûre et conforme. Il sera également un atout indispensable lors des négociations avec l'agence canadienne d'inspection des aliments, en vue d'obtenir l'ouverture du marché canadien à l'exportation de produits du terroir à base de viande de volaille et de porc.

Ce projet porté par la mairie de Miquelon, a reçu le soutien financier de la Collectivité et de l'État. Il s'inscrit dans le contrat de développement 2014-2017 pour un montant de 1 870 000 €.

Sa mise en service est prévue au 1^{er} trimestre 2018.

POLMAR : une formation et un exercice pour maintenir les compétences

Du 11 au 15 septembre derniers, une trentaine de stagiaires des services de l'État, des collectivités, de l'ONCFS ou d'entreprises du secteur pétrolier a participé à une formation de lutte contre les pollutions marines - POLMAR. Après un rappel des bases théoriques et techniques, un exercice pratique

de déploiement du matériel a été organisé dans le port de Saint-Pierre. Ce recyclage, essentiel pour assurer des interventions rapides, efficaces et sécuritaires, a prouvé sa nécessité à quelques reprises ces dernières années lors d'incidents à Saint-Pierre et à Miquelon.



Photo : N. Cormier / DTAM

Les formations et exercices POLMAR sont mises en place tous les trois ans par la DTAM (direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer) en collaboration avec les formateurs du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et du

Cedre (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux) qui organisent régulièrement des formations similaires dans tous les départements français du littoral métropolitain et d'outre-mer.

Connaître ou revoir les fondements théoriques et techniques

Le volet théorique présente les évolutions techniques et réglementaires du protocole POLMAR Terre et de sa déclinaison locale. Il est illustré des interventions récentes. Les participants sont, en outre, formés à la connaissance des polluants et de leurs impacts, à l'utilisation des matériels techniques (barrages, absorbants, pompes, stockage...) et à l'organisation du chantier d'intervention.

Cette année, quatre pilotes d'Air Saint-Pierre ont également été formés à la reconnaissance aérienne des pollutions, afin notamment de les distinguer des phénomènes naturels (efflorescences d'algues, courants, hauts fonds) qui peuvent présenter des caractéristiques similaires. Du haut des airs, ils sont des observateurs privilégiés de nos eaux, au même titre que les marins, et peuvent signaler une pollution.

PLAN POLMAR

Le plan POLMAR (pour POLLution MARitime) permet de mettre en œuvre rapidement les moyens matériels et humains en cas de pollution. Il a été créé pour l'ensemble du territoire français en 1978 suite au naufrage de l'Amoco Cadiz sur les côtes de Bretagne. Le volet POLMAR Terre est activé par le préfet lorsque la pollution atteint les côtes.

POLMAR : une formation et un exercice pour maintenir les compétences (suite)

Des exercices pratiques pour tester les procédures

Les exercices de déploiement du matériel géré par la DTAM permettent de mettre la théorie à l'épreuve du terrain. En cas de pollution, un diagnostic doit être posé rapidement : identification du polluant, des risques encourus et du type de matériel à déployer. Les interventions respectent toujours la logique qui consiste d'abord à confiner la pollution, puis récupérer les hydrocarbures qui en sont responsables afin de les stocker.

Cette année, l'exercice consistait à éviter l'entrée d'une nappe de pétrole dans l'anse à Rodrigue du port de Saint-Pierre. Des barrages flottants ont été déployés par le baliseur P'tit Saint-Pierre et des essais de pompages ont également été réalisés vers des bassins autoportants et des bacs de décantation.



Les exercices de terrains sont dirigés par les équipes de la DTAM, sous l'œil attentif d'Anne Le Roux (cedre) et de Sklerijenn Le Berre (Cereima).
Photo : T. Hamel - DTAM

Notons que depuis 2016, la DTAM dispose d'un nouveau bâtiment pour l'atelier d'entretien des infrastructures maritimes. Dans cet immeuble, une section est réservée exclusivement au stockage du matériel POLMAR, qui peut donc maintenant être déployé plus rapidement. Miquelon dispose également d'un stock Polmar afin de faire face rapidement à une pollution limitée. Dans l'éventualité d'une pollution de plus grande ampleur, du matériel de Saint-Pierre y serait acheminé en renfort.

Des équipes bien rodées et la volonté d'un exercice plus poussé



Grace aux exercices obligatoires tous les 3 ans, les équipes révisent régulièrement les procédures de montage des matériels stockés, comme les bacs de décantation illustrés ici.

Photo : N. Cormier - DTAM

De l'avis des formateurs comme des participants, l'exercice 2017 a été une formalité, en raison des très bonnes conditions météorologiques (absence de vent et de courant), mais aussi de l'expérience des participants et de la bonne coordination des équipes à terre et en mer.

Dans le cadre de la prochaine formation, un exercice plus complexe et de plus grande ampleur est donc souhaité. Placé dans le contexte plus global du plan ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile) piloté par la cellule de crise de la préfecture, il pourra permettre de tester l'ensemble de la chaîne de décision.

Qu'est-ce que la garantie légale de conformité ?

(articles L. 217-4 à L. 217-14 du Code de la consommation)



Le professionnel vendeur est tenu de livrer à l'acheteur non-professionnel un bien conforme au contrat et propre à l'usage habituellement attendu d'un bien similaire. Ce bien doit correspondre à la description du vendeur et posséder les qualités présentées en échantillon ou modèle. A défaut, le professionnel vendeur est responsable des défauts lors de la délivrance, mais également de tout ceux résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation quand elle est à la charge du contrat ou sous sa responsabilité (article L.217-4 du code de la consommation).

Comment la mettre en œuvre ?

Lorsqu'il y a défaut de conformité, le professionnel doit proposer au consommateur le remplacement du bien ou sa réparation. Le choix dépend du consommateur, sauf lorsque celui-ci engendre pour le professionnel des coûts disproportionnés par rapport au second moyen.

En cas de défaut majeur ou de délai trop long (supérieur à un mois), le consommateur peut obtenir la résolution du contrat (remboursement contre le retour du bien) ou sa réfaction (réduction du prix du bien qui est conservé par l'acheteur). Le professionnel dans l'impossibilité de



Cette garantie est-elle une Option ?

Non. C'est un droit pour le consommateur qui ne peut pas être supprimé.

Peut-on invoquer la garantie légale de conformité en cas de panne ?

Oui, si le produit vendu est défectueux, il n'est pas conforme au contrat.

réparer ou remplacer le bien dans un délai raisonnable doit également proposer à l'acheteur la résolution ou la réfaction du contrat.

Aucun frais ne peut être demandé au consommateur pour le remplacement, la réparation, la résolution ou la réfaction du contrat.

Quels sont les délais pour invoquer cette garantie ?

Cette garantie est valable pendant un délai de deux ans à compter de la livraison du bien. Tous les défauts de conformité apparaissant pendant les 2 ans suivant l'achat sont présumés exister au moment de l'achat, à l'exception des biens d'occasion (délai réduit à 6 mois). Cette présomption opère un renversement de la charge de la preuve au bénéfice du consommateur ; c'est au professionnel de prouver que le défaut n'existait pas au moment de l'achat.

Pour plus d'information : DCSTEP -
Pôle Concurrence, Consommation
et Répression des Fraudes
Téléphone : 41 19 76 -
Courriel : 975.polec@dcstep.gouv.fr

Existe-t-il des exceptions ?

Le consommateur ne peut pas faire jouer la garantie de conformité selon l'article L.217-8 dans trois cas :

- Lorsqu'il avait connaissance du défaut au moment de contracter ;
- Lorsqu'il ne pouvait ignorer le défaut au moment de contracter ;
- Lorsque le défaut résulte de matériaux qu'il a lui-même fournis.

A Ouessant, un acte de guerre contre un « brick terre-neuva » français....

Novembre 1917 : à Saint-Pierre-de-Terre-Neuve, la campagne de pêche est terminée. Au printemps de cette 4ème année de guerre, contrairement à 1916, quelques navires « terre-neuviens » sont venus aux « Bancs ». En France, les hommes sont « au front », l'agriculture est ralentie. Aussi, le « pays » éprouve-t-il un fort besoin de poissons, de morues bien sûr.



En pleine guerre, le 28 Juillet 1917, le brick-goélette « Gardénia » de l'armement Chaumeil de Binic, arrive à Saint-Pierre, venant de Bordeaux, avec un chargement de sel. Cette année-là encore, il y eut peu de pêche de printemps... Mais, sachant la demande assez forte, les armateurs Dépincé et Huet de Binic, avaient décidé de tenter, au moins, celle d'août-Septembre. Dans le même temps, les maîtres de graves, Andrieux et Huet regagnent Saint-Pierre, par la voie américaine, via Halifax sans doute, avec quatre jeunes « graviers-pêcheurs » : Balcour, Cloarec, Reux, Ropert lesquels arrivent à Saint-Pierre, le 17 Juin 1917, sur le ProPatria II, en provenance d'Halifax et Sydney. Sitôt arrivés à « l'Île-aux-Chiens », chez Dépincé, les graviers préparent le matériel, en sommeil depuis 2 ans, attendant l'arrivée du « Gardénia » avec le sel. Sitôt arrivé, début Août, le morutier regagne les lieux de pêche, le Banc de Saint-Pierre, jusqu'à la mi-October, réalisant ainsi sa campagne, avant le retour en

France... Finalement, le temps sec aidant, la récolte du « Gardénia » morues sèches ainsi que les vertes, les dernières pêchées, sera chargée sur un autre bâtiment de l'armateur Chaumeil, le long-courrier « Notre-Dame-de-Rostrenen ». Avec son équipage de huit-dix hommes, ce navire emmène aussi quelques passagers, graviers et marins-pêcheurs, rentrant en France, après la saison de travail.

C'est ainsi que le 1er Novembre, après la messe solennelle de la Toussaint et le repas de midi avalé « à la sauvette », le Notre-Dame-de-Rostrenen, appareille... Il quitte le « barachois » tracté par le remorqueur « P'tit Saint-Pierre » jusqu'à la passe du nord-est, direction Binic, en Baie de Saint-Brieuc. Mais, hélas, cet inoffensif navire de pêche allait être victime d'un « acte de guerre » !

Selon le rapport du capitaine LeGlatin, « le voyage s'est déroulé à peu près normalement, sauf quatre jours, à la cape, du fait d'une mer démontée provoquée par une tempête ». Ainsi, le 27 Novembre, le Notre-Dame-de-Rostrenen se trouve à environ 60 miles d'Ouessant... On s'approche enfin des côtes de France ! Le temps est plutôt beau... Au petit matin, le jour se faisant, en même temps que le capitaine, les hommes montent « sur le pont » pour respirer, enfin, l'air de France ! Soudain, l'un d'entre eux, le passager Reux, 18 ans, croit voir un « rocher » à l'horizon... Une dizaine de minutes plus tard, c'est le passager Henry qui signale le même fait. Dès lors, le capitaine LeGlatin comprend : il s'agit, à coup sûr, d'un sous-marin, « ennemi » bien sûr... Puis, très vite, le « rocher pointu » se rapproche... et des coups de canons retentissent ! Déjà, son périscope est visible, l'hostile forteresse « émerge » et se retrouve au plus près du « long-courrier » ! Et le commandant allemand d'ordonner au capitaine français de venir à son bord « avec ses papiers ». Très vite, un doris est glissé à la mer : le commandant LeGlatin n'a d'autre choix que d'obtempérer. Sur-le-champ, ses documents de bord lui sont confisqués et le commandant allemand de lui annoncer que son navire sera canoné, détruit...!



Cependant, au moment de quitter le sous-marin pour revenir à son bord, le capitaine du voilier s'entend dire par l'Officier de la Kriegsmarine : « Quand vous arriverez en France, dites aux Français que les allemands sont des gens très gentils...! »... De retour sur son voilier, le capitaine LeGlatin ordonne à ses hommes de mettre deux autres doris à la mer : tous, équipage et passagers doivent quitter le navire lequel sera « canoné » par le sous-marin du Kayser... Emotions... colère... consternation !

Aussi vite que possible, révoltés mais résignés, prenant avec eux quelques menus effets, les hommes prennent place dans les doris, déjà équipés en « survie », (boussole, corne de brume, eau, biscuits de mer) : réaliste, le Capitaine LeGlatin n'avait pas exclu une mauvaise rencontre à l'approche des côtes de France... Contraints et fort inquiets, dans leurs doris, les rameurs s'éloignent à distance respectable du « Notre-Dame-de-Rostrenen »... Et, quelques minutes plus tard, marins et passagers, regardent, amers et révoltés, « voler en éclats », leur beau « brick » qui ne reverra jamais Binic... Leurs maigres biens et tous les produits de la pêche, sont envoyés par le fond...

On est en cours de matinée... Le capitaine LeGlatin lance alors son ordre : « Cap à l'est » vers la terre...! En cette fin d'automne, la mer est lourde et dangereuse dans la zone d'Ouessant. Cependant, il faut, à tout prix, « sauver sa peau » !... Se relayant aux avirons, les marins, rament de toutes leurs forces... La journée s'avance, la nuit tombe, le brouillard s'épaissit. Enfin, le 29 Novembre, au 3ème jour de leur dangereuse odyssée, le temps devient plus clair. A la mi-journée, l'espoir renaît : l'horizon dégagé permet de distinguer la fumée d'un vapeur, dans le lointain... Redoublant



d'énergie, les hommes rament de toutes leurs forces dans sa direction tandis qu'ils sont survolés, par un dirigeable de la surveillance des côtes. « De sa nacelle, le Commandant Caussin, leur fait un signe », relate M. LeGlatin.

Enfin, tard dans l'après-midi, ils parviennent à rejoindre le navire qui n'est autre qu'un chalutier « Le Girondin » lequel va ramener les naufragés à son port d'attache, Lorient, vers 20 heures, en ce soir du 29 Novembre 1917... Ainsi, après avoir lutté contre les éléments, - embruns, grosse mer, pluies - et frôlé la mort d'aussi près, les naufragés, heureux et soulagés, retrouvent enfin la terre ferme !

Rose-Marie Couffon-Reux

(Extraits du rapport de mer du Capitaine LeGlatin déposé à Lorient le 29/30 Novembre 1917, communiqué à M. Victor Reux).

En fait, « l'Erminie » était un voilier-morutier, en fin de course, un « rafiote », propriété des Pêcheries de Fécamp, abandonné ici-même, après le retour en France de la flotte de pêche stationnée dans le port, suite à la débâcle de 1940 : l'année suivante, l'administration locale s'en portait acquéreur, en vue d'en faire un navire-cargo « postal » en même temps que « l'Armoricaïn » resté sur place et acquis dans les mêmes circonstances...

* L'année suivante, deux événements similaires se sont déroulés de ce côté-ci de l'Atlantique, les 25 et 28 Août 1918 : Les Ephémérides Sasco les relatent ainsi : le 25 Août, « arrivée à Saint-Pierre, dans leurs doris des hommes d'équipage de goélettes de pêche anglaises coulées sur le Banc de Saint-Pierre par un sous-marin allemand. Puis, le 28 Août, « arrivée à Saint-Pierre, dans leurs doris des hommes d'équipage d'une goélette anglaise coulée par un sous-marin allemand, à environ 70 miles de notre île ».

P.S. - Le passager Reux, devenu Capitaine G.C. en 1925, devait disparaître, à 90 miles de Saint-Pierre, avec SIX de ses hommes le 8 Mai 1946, à onze heures du soir, suite à l'abordage du trois-mâts « Erminie » par le cargo suédois « Braeholm » dans un épais brouillard doublé de forts vents de sud-ouest : le radar n'existait pas encore, hélas !

Protection des consommateurs en prévision des fêtes de fin d'année

Pendant 10 semaines, du lundi 6 novembre 2017 au vendredi 12 janvier 2018, la DGCCRF renforce ses contrôles durant la période de forte activité commerciale qui entoure les fêtes de fin d'année.

Cette action, dite Opération Fin d'Année (OFA), concerne autant la protection économique des consommateurs

que leur sécurité. Les contrôles porteront ainsi à la fois sur la sécurité des produits et la loyauté de l'information donnée aux consommateurs, comme par exemple la véracité des signes de qualité mis en avant par les professionnels.

L'OFA cible en priorité les produits et services les plus consommés à cette période de l'année tels que les jouets, les décorations de Noël (conformité électrique des guirlandes, sécurité du flochage des sapins artificiels, loyauté de la provenance des sapins naturels, ...), les denrées alimentaires festives, ou encore l'organisation

de voyages ou de soirées de réveillons.

Les contrôles concerneront les lieux de vente généralistes et spécialisés, en particulier les lieux d'animation que sont les marchés de Noël, ainsi que les sites internet. Ils concerneront également les fabricants, les grossistes et importateurs.

L'an dernier, 11 000 contrôles ont été effectués et ont donné lieu à 1 140 suites administratives et 790 suites pénales.

La DGCCRF invite les consommateurs à se reporter aux étiquetages qui doivent mentionner les informations nécessaires pour leur permettre de juger de la qualité des produits. La DGCCRF invite également les professionnels à s'assurer de la

loyauté des informations dont ils disposent et qu'ils fournissent aux consommateurs.



<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/lancement-loperation-fin-dannee-2017>

Retour sur la visite officielle de la ministre des Outre-mer, Annick GIRARDIN du 19 et 21 octobre 2017



Madame Annick Girardin, a effectué du 19 au 21 octobre derniers sa première visite officielle à Saint-Pierre et Miquelon en tant que ministre des Outre-mer.

Au programme, le lancement des Assises ainsi que les dossiers économiques et sociaux de l'archipel.

1 – Lancement des Assises des Outre-mer

Tant à Saint-Pierre qu'à Miquelon, la ministre s'est félicitée de la participation active des citoyens aux différents ateliers.

À Saint-Pierre, la ministre a ouvert l'atelier sur le financement de l'économie de l'archipel. Commerçants et chefs d'entreprises ont exprimé leurs difficultés face aux banques et autres organismes qui ne comprennent pas toujours leurs attentes. Tous ont réclamé une simplification des procédures.

À Miquelon, la ministre a tenu le premier atelier des Assises des Outre-mer sur le développement économique de Miquelon. À travers les nombreux échanges un axe principal s'est dégagé de cet atelier : « le développement économique de Miquelon passera par la réorganisation du port ».



2 – La pêche

Durant cette visite officielle, Annick Girardin a souhaité mettre en avant le dossier de la pêche. Elle a installé le nouveau conseil consultatif d'orientation des pêches, visité l'unité de traitement des combrès de mer et rencontré les employés de l'usine de traitement à Miquelon.

Pour la ministre, l'installation de ce conseil consultatif d'orientation des pêches est un symbole fort.

Le secteur de la pêche à Saint-Pierre et Miquelon est en plein bouleversement entre le dynamisme insufflé par le groupe Le Garrec et le début de la diversification.

Les acteurs du secteur peuvent envisager l'avenir avec optimisme.



Lors de sa visite à l'unité de transformation des holothuries, la ministre s'est félicitée de cette nouvelle activité qui redonne espoir à Saint-Pierre et Miquelon dans sa vocation maritime.

À Miquelon elle a rencontré le personnel de l'usine et

discuté avec les promoteurs de la pêche à Miquelon sur l'arrivée de deux nouveaux navires pour le pôle pêche de Miquelon. Ces navires vont dynamiser l'activité au sein de l'usine et apporteront aux marins de meilleures conditions de travail.



Retour sur la visite officielle de la ministre des Outre-mer, Annick GIRARDIN du 19 et 21 octobre 2017

3- L'agriculture mise à l'honneur à Miquelon



Avec beaucoup d'émotions Annick Girardin a décoré trois agriculteurs de la grande île de la médaille du Mérite agricole. Thierry Gautier et sa compagne Joëlle Lemaine pour la ferme de l'Ouest ainsi que Leïla Meliani pour la ferme du grand large, sont ainsi récompensés pour leurs dynamisme et persévérance à développer l'agriculture à Miquelon.

4- Développement économique

La ministre a procédé à l'inauguration de l'antenne de l'AFD 1 et de la BPI 2 à Saint-Pierre. Ces deux entités sont dorénavant représentées dans l'archipel et permettront le développement économique de l'archipel de par les offres qu'elles proposent.



1 L'agence française de développement (AFD) est une institution financière publique qui a pour mission de financer et d'accompagner des projets de développement qui ont pour vocation d'améliorer concrètement les conditions de vie des populations, de soutenir la croissance économique et de protéger la planète.

2 La banque publique d'investissement (BPI) accompagne les entreprises françaises en offrant des solutions de financement pour soutenir leurs projets (création, développement par l'innovation, conquête de nouveaux marchés en France ou à l'international, investissement en fonds propres, reprise ou croissance externe, etc.).

Enfin, lors de son discours officiel à la population de l'archipel, la ministre a rappelé que les huit vols directs entre Paris et Saint-Pierre se tiendraient l'été 2018. Également à l'étude, la baisse des prix des billets vers Halifax « porte de sortie et d'entrée de l'archipel.

Prise de Commandement

- CEREMONIAL MILITAIRE -

Le 19 octobre 2017, lors d'une cérémonie militaire solennelle présidée par madame Annick Girardin, ministre des Outre-Mer, le lieutenant-colonel Jean-François CHAUVIN a reçu le commandement de la gendarmerie pour Saint-Pierre et Miquelon par le général de division Lambert LUCAS, commandant la gendarmerie de l'Outre-Mer en ces termes :

« Officiers et sous-officiers du commandement de la gendarmerie pour Saint-Pierre et Miquelon, de par le Président de la République, vous reconnaissez désormais pour chef, le lieutenant-colonel Chauvin ici présent et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service, l'exécution des règlements militaires, l'observation des lois et le succès des Armes de la France ».



Remise de drapeau

A l'occasion de la cérémonie de prise de commandement du lieutenant-colonel CHAUVIN, le général LUCAS, commandant la gendarmerie de l'Outre-Mer, a remis son drapeau au commandement de la gendarmerie pour Saint-Pierre et Miquelon.

La gendarmerie départementale se voit rarement remettre un drapeau. Ce jour du 19 octobre 2017 constitue donc un événement particulier et s'inscrit dans le respect de la tradition militaire qui commande l'attribution d'un tel emblème à une unité. C'est un acte

fort pour l'ensemble d'une unité, son chef et les membres qui la composent.

« Pour nous, gendarmes, le drapeau est le gardien de notre cohésion et le symbole de notre attachement à notre métier et à la communauté militaire. Il témoigne aussi du lien étroit entre le gendarme, le territoire et la population ». C'est ainsi que le général LUCAS, a justifié la cérémonie militaire qui s'est tenue en présence de madame Annick Girardin, ministre des Outre-Mer, ainsi que des autorités civiles et militaires de l'archipel.



Espèces exotiques envahissantes marines

« La DTAM et Ifremer rappellent les bons réflexes à adopter pour limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes marines :

- Surtout ne rejetez pas les espèces envahissantes à l'eau !
- Nettoyez la coque des navires et pontons loin de la rive.
- Capturez les crabes verts pour transmission à la DTAM ou détruisez-les.

Marins, plaisanciers, promeneurs... tous peuvent contribuer à la cause.
Consulter l'affiche pour apprendre à la reconnaître.»

Contribuez à protéger les eaux de notre archipel !



Espèces envahissantes

Comment limiter leur propagation :

- Surtout ne rejetez pas les espèces envahissantes à l'eau !
- Nettoyez la coque des navires et pontons loin de la rive avec de l'eau douce, javéalisée si possible. Si le nettoyage doit se faire près de la rive, filtrez les rejets avec un géotextile et transportez-les loin de la rive pour qu'ils meurent par séchage.
- Capturez les crabes verts et apportez-les aux services de la DTAM.
Si cela est impossible, détruisez-les.

Signalez leur présence :

- DTAM - service Agriculture, Alimentation Eau et Biodiversité
Tél. : 41 12 53 (Saint-Pierre) ou 41 09 80 (Miquelon)
- IFREMER - Tél. : 41 30 83 ou 55 83 30